

Guide pour les chauffeurs

Centre Douane SIVEP (CDS)

Marche à suivre lorsque vous êtes dirigé vers le Centre Douane SIVEP (CDS) après le débarquement d'une navette poids lourds en France.



P A votre arrivée au CDS, gardez-vous et prenez note du numéro de votre place de stationnement.

 Munissez-vous des documents obligatoires en votre possession ainsi que les coordonnées de votre RDE (Représentant en Douane Enregistré) si vous les avez.

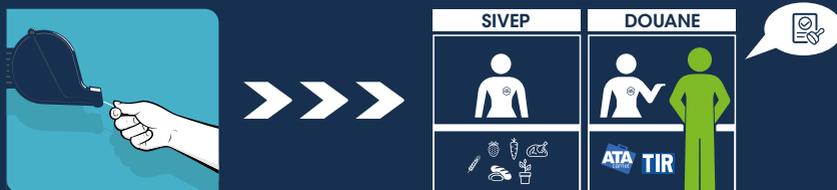
Rendez-vous directement au hall chauffeurs.

DOCUMENTS

- **CMR et documents douaniers en votre possession**
- **Si vous transportez des produits sanitaires ou phytosanitaires, munissez-vous du certificat sanitaire et autres documents en votre possession.**



 Patientez dans la file d'attente vous concernant, **SIVEP** ou **Douane**.



AA-123-BB Un agent **Eurotunnel Border Service (EBS)** va prendre en charge votre dossier. Veuillez lui Indiquer les immatriculations de votre véhicule (tracteur et remorque). Indiquez à l'agent si vous comptez prendre votre pause réglementaire et si oui pour combien de temps.

Durant le temps de votre pause, nos agents continuent de s'occuper de vos formalités.



Pendant l'inspection

L'agent **Eurotunnel Border Service** vous indiquera la marche à suivre :

- Pendant le contrôle de vos documents, vous serez éventuellement invité à attendre dans votre véhicule ou sur l'aire de stationnement **Le Truck Village** et vous tenir à disposition.
- À l'issue de la phase de contrôle documentaire, l'agent EBS prendra contact avec vous pour vous indiquer si votre véhicule doit se rendre en zone de quais pour une inspection de votre marchandise ou si vous pouvez poursuivre votre route.



IMPORTANT

Vous devez quitter le parking CDS dès que les opérations de contrôles sont terminées.

La notification de départ vous sera communiquée par l'agent EBS.

Glossaire

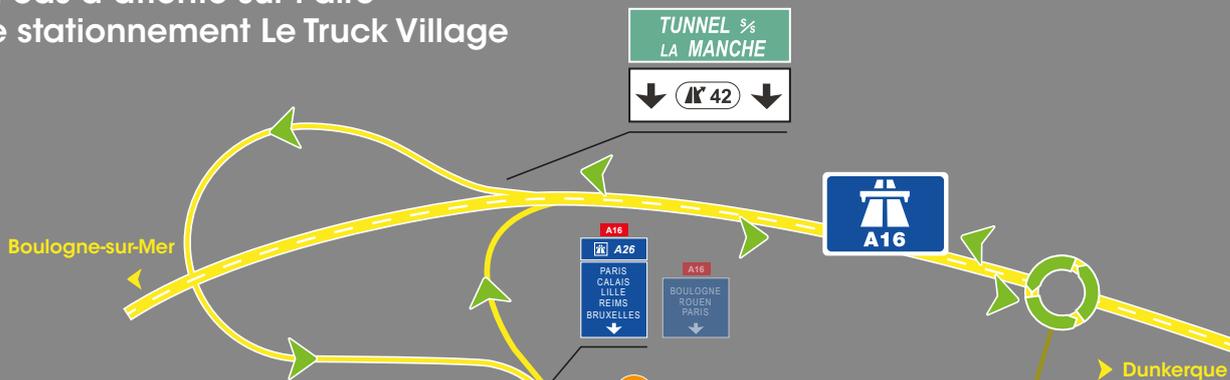
RDE : Représentant en Douane Enregistré. Organisme qui effectue les formalités douanières pour le compte de votre société de transport ou du chargeur.

SIVEP : Service d'Inspection Vétérinaire Et Phytosanitaire.

DSCE: Document Sanitaire Commun d'Entrée (Déclaration sanitaire d'entrée en UE).



En cas d'attente sur l'aire de stationnement Le Truck Village



- 1 Quittez le Centre Douane SIVEP
- 2 Prenez l'autoroute A16 en direction de CALAIS
- 3 Prenez la sortie 42 et dirigez-vous vers Le Truck Village

À votre arrivée sur Le Truck Village



- 4 Stationnez votre véhicule à proximité du bâtiment des formalités
- 5 Prenez note du numéro de votre place de stationnement
- 6 Présentez vous au bâtiment des formalités afin de signaler votre présence
- 7 Nos agents s'occuperont de vos formalités pendant votre pause

- 8 Une fois l'inspection terminée vous serez informé et invité à vous rendre au CDS afin de récupérer vos documents



suivre :



Border facilities

Les agents Eurotunnel Border Service sont présents 24/7 pour vous renseigner.

eps@eurotunnel.com